

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 29 Avril 2026**

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Plan-du-Var relative à la création d'un budget annexe ;

Considérant le projet de construction de nouveaux caveaux d'avance destinés à être vendus aux familles en complément des concessions de terrains ;

Considérant que la commune dispose d'emplacements permettant la réalisation de 19 caveaux d'avance ;

Considérant que la réalisation et la vente de caveaux constitue une activité de nature industrielle et commerciale assujettie à la TVA ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe afin d'assurer le suivi comptable et financier de cette activité ;

Considérant la nécessité de solliciter l'attribution d'un numéro de déclarant à la TVA auprès des services fiscaux ;

Considérant la nécessité d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe pour permettre le démarrage de l'opération ; le Maire propose :

- D'approuver la création d'un budget annexe « Cimetière », assujetti à la TVA et relevant de la nomenclature M4 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux pour l'obtention d'un numéro de TVA ;
- D'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe d'un montant de 51 420 euros, remboursable à compter de l'exercice 2027, selon une annuité de 2 706,32 euros sur une durée de 19 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la création d'un budget annexe « Cimetière », assujetti à la TVA et relevant de la nomenclature M4 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux pour l'obtention d'un numéro de TVA ;
- D'approuver le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe d'un montant de 51 420 euros, remboursable à compter de l'exercice 2027, selon une annuité de 2 706,32 euros sur une durée de 19 années.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,
Pascal BONSIGNORE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, positioned to the right of the printed name 'Pascal BONSIGNORE'.